



## fouille de sac et reunion équipe mensuelle

Par **naty**, le **23/04/2009** à **14:32**

Je suis salariée dans une parfumerie en tant que conseillère et j'aurais aimé savoir si ma responsable de magasin avait le droit de fouiller nos sacs à mains.  
Et j'aurais voulu aussi savoir si les réunions mensuelles que nous avons, pouvait avoir lieu pendant nos jours de repos.  
Je vous remercie, bien cordialement.  
Naty

Par **loe**, le **23/04/2009** à **17:20**

Bonjour,

Non, votre responsable n'a pas à fouiller dans vos sacs. Pour cela, il faut qu'elle demande l'intervention d'un policier ou d'un gendarme.

D'autre part, les réunions doivent se tenir pendant les horaires de travail. a défaut, il faut que le temps soit rémunéré, ou tout au moins récupéré !

Par **Aquanaute13**, le **25/04/2009** à **17:26**

Bonjour

Et encore faut-il que cela soit fait par un Officier de police judiciaire dans le cadre d'une enquête de flagrance.

Il s'agit là d'une violation de vos libertés individuelles garanties par les Lois.

Tenez un petit lien sur ce même site:

[http://legavox.fr/article/penal/fouille-inspection-visuelle-main\\_67\\_1.htm](http://legavox.fr/article/penal/fouille-inspection-visuelle-main_67_1.htm)

Cordialement  
Aquanaute13